GRAND DOSSIER DE LA FRANCE

Refonder la politique familiale française

Une politique du temps long pour rendre aux familles la liberté de construire leur projet, réduire les obstacles matériels et préparer l’équilibre démographique de la Nation.

Comprendre Mesurer ce que chaque foyer reçoit réellement.	**Protéger** Conserver les droits liés aux situations subies.
Transformer Créer un socle familial lisible et cohérent.	**Évaluer** Vérifier les effets foyer par foyer et dans la durée.

La décision politique

Investir environ 5 milliards d’euros nets supplémentaires par an, après redéploiements, pour lever les obstacles à la vie familiale et préparer la population active de demain.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Une ambition familiale guidée par l’objectif démographique

La France ne doit décider ni du nombre d’enfants ni de la forme des familles. Elle doit cependant empêcher que le logement, la garde, le coût de la vie, la complexité administrative ou l’organisation du travail deviennent les raisons principales d’un renoncement.

La baisse durable des naissances crée un déséquilibre différé : moins d’actifs, moins de cotisants et davantage de tensions sur les retraites, la santé, la dépendance et l’aménagement du territoire. Une politique familiale ne garantit pas une naissance ; elle crée les conditions matérielles de la confiance.

Le cap Redonner aux Français la possibilité de construire la famille qu’ils souhaitent.	**La méthode** Partir de l’existant, protéger les correcteurs utiles et simuler chaque réforme foyer par foyer.
La priorité Concentrer l’effort nouveau sur le deuxième et le troisième enfant.	**L’investissement** Environ 5 Md€ nets supplémentaires par an, évalués tous les deux ans.

Les cinq milliards d’euros supplémentaires ne constituent pas le point de départ de la réforme. Ils sont la conséquence budgétaire d’une doctrine, d’un système réorganisé et de droits rendus plus lisibles.

01 LE CONSTAT

Rendre le système compréhensible

La politique familiale actuelle superpose prestations, fiscalité, logement, garde, action sociale et protections spécifiques. Cette richesse est devenue difficile à comprendre. La réforme conserve ce qui protège réellement et reconstruit un centre de gravité commun.

Allocations familiales Elles commencent au deuxième enfant et varient selon les ressources et la taille du foyer.	**Monoparentalité** L'ASF protège lorsque l'autre parent ne contribue pas réellement à l'entretien de l'enfant.
Naissance et petite enfance PAJE, prime de naissance, allocation de base, PreParE et CMG répondent à des besoins différents.	**Logement** APL, ALF et ALS poursuivent un objectif proche avec des règles devenues difficiles à lire.
Garde Crèches, assistants maternels et MAM doivent former une capacité territoriale cohérente.	**Action sociale des CAF** Ces fonds financent déjà équipements, associations et accompagnements de proximité.

Repères utiles

Indicateur	Repère
Naissances en 2025	**643 905**
Indice conjoncturel de fécondité	**1,56 enfant par femme**
Prestations familiales financées par la CNAF en 2024	**plusieurs dizaines de milliards d'euros**
Aides personnelles au logement	**environ 15,6 Md€**
Allocation de rentrée scolaire	**environ 2,2 Md€**

02 LA DOCTRINE

Liberté familiale et responsabilité nationale

L'objectif démographique donne sa cohérence à l'ensemble de la réforme. Il ne s'agit jamais d'imposer une norme familiale, mais de mesurer les obstacles sur lesquels l'action publique peut agir et d'organiser une réponse stable sur vingt ans.

Liberté familiale

La Nation ne choisit pas à la place des familles ; elle réduit les contraintes matérielles qui provoquent un renoncement.

Démographie et temps long

La politique familiale prépare la population active, les solidarités et l'équilibre territorial de demain.

Politique familiale et pauvreté

Reconnaître la charge d'un enfant et corriger la fragilité économique sont deux fonctions liées mais distinctes.

Priorité aux 2e et 3e enfants

L'effort intervient lorsque le logement, la garde et l'organisation du foyer changent d'échelle.

Droits liés aux situations subies

Handicap, maladie, dépendance, monoparentalité réelle et accidents de la vie conservent des protections propres.

Systémie

Une mesure est jugée sur son effet cumulé pour le foyer, jamais sur une prestation isolée.

Administration autour du citoyen

L'expertise vient à la famille ; les informations déjà connues ne sont pas redemandées.

Responsabilité de la dépense

L'argent destiné à l'enfant, au logement ou à la garde doit conserver sa destination et être contrôlable.

Principe directeur

Une politique familiale juste protège la liberté des familles, prépare l'équilibre démographique et rend chaque euro public lisible, utile et vérifiable.

03 LE SOCLE FAMILIAL

Un centre de gravité lisible

Le coefficient de référence est fixé à une part par adulte, une part pour le premier enfant, une part pour le deuxième, puis une demi-part par enfant à partir du troisième. Les majorations liées à la monoparentalité ou au handicap restent traitées séparément.

Composition du foyer	Socle mensuel maximal
Couple ou famille avec 1 enfant	**Pas de socle général**
Parent seul avec 1 enfant et faibles ressources	**300 €**
2 enfants	**300 €**
3 enfants	**400 €**
4 enfants	**500 €**
5 enfants	**600 €**
Chaque enfant supplémentaire	**+100 €**

Le plein droit est référencé à 19 000 € de revenu fiscal de référence par part. L’extinction intervient à 100 000 € de ressources du foyer. Entre les deux, la diminution est continue afin d’éviter tout effet de seuil.

ASF

Maintenue ou transformée en correcteur monoparental lorsque l’autre parent ne contribue pas réellement.

Complément familial

Conservé comme correcteur différentiel pour éviter qu’une famille modeste perde au changement de système.

04 NAISSANCE ET GARDE

Sécuriser les premières années

Prime à la naissance 1 800 € par enfant, du premier au troisième enfant inclus.	**Allocation de base de la PAJE** Maintenue.
PreParE Supprimée dans sa forme actuelle ; environ 715 M€ sont redéployés vers le socle familial.	**CMG** Maintenu et renforcé selon le rang de l’enfant.

Renforcement de la garde

Rang de l’enfant	Renforcement du soutien à la garde
Premier	**+10 %**
Deuxième	**+20 %**
Troisième	**+25 %**
Quatrième	**+30 %**

L’agrément ordinaire d’un assistant maternel reste limité à quatre enfants simultanément. Les crèches peuvent recevoir jusqu’à 12 % de dotation de fonctionnement supplémentaire, après fixation de l’assiette précise.

Une cartographie nationale croise naissances, enfants de moins de trois ans, crèches, MAM, assistants maternels, capacités vacantes, bassins de vie et bassins d’emploi. Elle utilise les données existantes et ne crée pas une nouvelle bureaucratie.

05 LE LOGEMENT

Une aide nationale unique

APL, ALF et ALS sont remplacées par une aide nationale unique, simple et liée à la composition réelle du foyer. Les montants sont des maxima avant dégressivité selon les ressources.

Situation	Maximum mensuel
Personne seule	**170 €**
Jeune couple sans enfant	**290 €**
Parent seul avec 1 enfant	**290 €**
Couple avec 1 enfant	**350 €**
Parent seul avec 2 enfants	**350 €**
Couple avec 2 enfants	**400 €**
Parent seul avec 3 enfants	**400 €**
Couple avec 3 enfants	**450 €**
Parent seul avec 4 enfants	**450 €**
Couple avec 4 enfants	**500 €**

Il n’existe pas de majoration automatique pour les marchés immobiliers chers : la Nation aide le ménage, elle ne garantit pas le prix du marché. L’aide est versée au bailleur et peut être consignée en cas de manquements graves et persistants à la décence ou à la sécurité, sans retirer son droit au locataire.

Reconstruire les droits selon la situation réelle

Un socle étudiant à chiffrer

La majorité civile ou la location d'un studio ne suffisent pas à établir l'autonomie économique. L'étudiant réellement autonome conserve un droit personnel. L'étudiant issu d'une famille modeste est protégé. Pour celui qui reste à charge, la décision tient compte des ressources parentales, de l'aide réellement apportée, de la nécessité du logement d'études et de l'avantage fiscal obtenu par les parents.

L'allocation de rentrée scolaire

L'ARS est maintenue dans son enveloppe d'environ 2,2 Md€. Sa dépense reste orientée vers les besoins de l'enfant : fournitures, restauration, transport et inscription à des activités sportives, culturelles ou éducatives. La doctrine de destination de l'argent public doit survivre aux technologies de paiement.

Les fonds d'action sociale des CAF

Ils deviennent le bras territorial de la politique familiale nationale. Ils soutiennent l'éducation, la socialisation, le sport, la culture, l'autonomie, la prévention et les familles les plus fragiles. Chaque caisse rend compte annuellement des grandes destinations de ses fonds et des résultats obtenus.

07 HANDICAP MALADIE ET AIDANTS

Maintenir les droits et simplifier le parcours

Droits maintenus AEEH, PCH, AJPP et AJPA demeurent des protections spécifiques.	**Expertise préservée** La compétence multidisciplinaire et l’indépendance professionnelle de la MDPH sont conservées.
Porte d’entrée unique La CAF accueille un Bureau des expertises du handicap et coordonne le dossier.	**Parcours simplifié** Un dossier, une évaluation globale lorsque nécessaire et une notification compréhensible.

La réforme ne supprime ni l’expertise de la MDPH ni les droits qu’elle permet d’ouvrir. Elle supprime le parcours administratif imposé aux familles.

Une réserve pour les nouvelles solidarités

L’allocation forfaitaire liée au décès d’un enfant est remplacée par une réserve de solidarité familiale. Le budget correspondant n’est pas économisé : il est consacré à des besoins nouveaux ou insuffisamment couverts, selon des critères transparents.

08 SÉCURISER LES DROITS

Combattre la fraude sans soupçonner les familles

Une solidarité forte exige un contrôle fort et proportionné. L'erreur de bonne foi est corrigée ; la fraude intentionnelle entraîne récupération et sanction ; la fraude organisée ou répétée appelle une réponse renforcée.

Identité sociale sécurisée La carte biométrique contribue à prévenir les identités multiples ou usurpées.	**Données fiabilisées** Les ressources, la résidence et la composition du foyer sont vérifiées à partir des données déjà détenues.
Deux extrémités contrôlées Le contrôle vise l'allocataire comme le bailleur, le prestataire, l'association ou la structure financée.	**Transparence annuelle** Les erreurs, fraudes caractérisées, montants évités, récupérations et sanctions sont publiés séparément.

L'objectif de travail est de porter progressivement à au moins 1 Md€ par an, toutes prestations sociales confondues, les fraudes évitées, détectées ou effectivement récupérées. Ce montant n'est jamais inscrit par anticipation comme une recette certaine.

09 LA PREUVE PAR LA SYSTÉMIE

Comparer le résultat global pour chaque foyer

Aucune prestation ne peut être jugée isolément. Les simulations finales doivent intégrer le socle, l'ASF, le logement, la garde, la fiscalité, le RSA et les règles de dégressivité.

Foyer test	Situation actuelle comparable	Réforme comparable	Lecture
Parent seul avec 2 enfants, très faibles ressources	**AF 152,25 € + ASF 401,56 € + logement type 487 €**	**Socle 300 € + correcteur 401,56 € + logement max. 350 €**	**Protection du noyau ; ARS et RSA à ajouter des deux côtés**
Couple avec 2 enfants, taux plein	**AF 152,25 € + logement selon situation**	**Socle 300 € + logement max. 400 €**	**Priorité nette au deuxième enfant**
Couple avec 3 enfants, taux plein	**AF 347,32 € + logement + complément éventuel**	**Socle 400 € + logement max. 450 € + correcteur éventuel**	**Le complément protège les familles modestes**

Règle de décision

Une baisse sur un dispositif n'est acceptable que si le total des droits, des services et des correcteurs garantit une situation cohérente pour le foyer.

10 LE FINANCEMENT

Assumer un investissement familial de long terme

Le chiffrage part des moyens existants. La réforme maintient plusieurs enveloppes, en redéploie certaines et crée des dépenses nouvelles. La cible politique est d’environ 5 Md€ nets supplémentaires par an, après redéploiements et mise en cohérence.

Bloc	Traitement budgétaire
Socle familial	**Dépense nouvelle à consolider**
ASF et correcteur monoparental	**Maintien**
Complément familial	**Correcteur de transition**
Prime de naissance à 1 800 €	**environ +0,25 à +0,30 Md€**
PreParE	**environ 0,715 Md€ redéployés**
ARS	**enveloppe maintenue à environ 2,2 Md€**
Handicap maladie et aidants	**droits maintenus**
Garde et assistants maternels	**renforcement estimé autour de +1 Md€**
Crèches	**jusqu’à +12 % de dotation**
Logement unique	**à modéliser après dégressivité**
Fonds d’action sociale CAF	**moyens existants intégrés**
Réserve de solidarité	**budget redéployé**

11 LE RETOUR POUR LA NATION

Mesurer ce que cinq milliards construisent

Dès aujourd’hui Pouvoir d’achat ciblé, consommation courante, logement et commandes de services de proximité.	**À trois ans** Reste à charge de garde, capacité des crèches et assistants maternels, activité des parents et efficacité des contrôles.
À dix ans Passage au deuxième et au troisième enfant, pauvreté familiale, répartition territoriale et coût consolidé.	**À vingt ans** Population active, entrepreneurs, soignants, enseignants, techniciens et contribuables de demain.

Le rendement n’est pas seulement budgétaire. Il se lit dans la confiance des familles, la capacité de travailler, la vitalité des territoires, la qualité des services et la soutenabilité du modèle social.

La question posée à la Nation

Non seulement « combien cela coûte-t-il ? », mais « pour cet investissement, qu’est-ce que la France construit-elle durablement ? »

12 GOUVERNANCE ET ÉVALUATION

Une trajectoire vérifiable sur dix ans

Le Grand Dossier est évalué tous les deux ans. Une mesure inefficace n’est pas sanctuarisée : son financement peut être réalloué à l’intérieur de la politique familiale. Si les objectifs sont atteints avec une dépense moindre, la différence n’a pas vocation à être consommée.

Démographie Naissances et passage du premier au deuxième puis au troisième enfant.	**Conditions de vie** Renoncements pour raisons matérielles, logement et pauvreté monoparentale.
Services Accès à la garde, disponibilité des professionnels et développement de l’enfant.	**Activité** Maintien ou reprise d’activité des parents.
Territoires Répartition des capacités de garde, d’école, de soins, de transport, de sport et de culture.	**Finances** Coût consolidé, redéploiements, qualité de la dépense et résultats des contrôles.

Calendrier de décision

Étape	Décision
Avant mise en œuvre	**Simulation nationale foyer par foyer et consolidation du barème logement**
Tous les deux ans	**Rapport public de résultats et ajustement des moyens**
À dix ans	**Bilan général de la trajectoire et décision de poursuite**

CONCLUSION

Une politique familiale du temps long

La France ne manque pas de dispositifs. Elle manque d'une architecture lisible reliant l'objectif démographique, les droits, la solidarité, le logement, la garde, le développement de l'enfant et la responsabilité de la dépense.

La refondation crée un centre de gravité commun, protège les situations particulières, simplifie le parcours administratif, réorganise l'aide au logement, renforce la petite enfance et donne une mission claire aux fonds sociaux territoriaux.

Notre engagement

Redonner aux Français la possibilité de construire la famille qu'ils souhaitent, sans que la Nation décide à leur place, mais sans qu'elle les abandonne devant les obstacles qu'elle peut contribuer à lever.

Cette politique assume une ambition, une doctrine, des moyens, une trajectoire de dix ans et une obligation de résultat. Elle prépare la confiance d'aujourd'hui et l'équilibre démographique de demain.